

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02906

Numéro SIREN : 831 003 702

Nom ou dénomination : 2N IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2020 sous le numéro de dépôt B2020/016980

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**

Date : 11/08/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/016980**
n° de gestion : **2017B02906**
n° SIREN : **831 003 702 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 11/08/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2N IMMOBILIER - Sté par actions simplifiée
2 Rue Arthur Rimbaud 31240 SAINT-JEAN France

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



**AB|G-3102/T-DEPOT-
ACTE/I-2431111**

Désignation de l'entreprise SAS 2N IMMOBILIER				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 2 rue Arthur RIMBAUD				31240 SAINT-JEAN		
SIRET 8 3 1 0 0 3 7 0 2 0 0 0 1 4						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12				Durée de l'exercice précédent * 18		
				Exercice N clos le 31/12/2019		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	25 000	016	25 000
	Immobilisations corporelles *		028	57 760	030	17 815
	Immobilisations financières * (1)		040	1 000	042	1 000
	Total I (5)		044	83 760	048	17 815
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	436	066	436
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072	448	074	448
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	153 189	086	153 189
	Charges constatées d'avance*		092	3 217	094	3 217
	Total II		096	157 290	098	157 290
	Total général (I + II)		110	241 050	112	17 815
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		10 000	
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		1 000	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		61 131	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		72 131	
Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		64 417	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		3 256	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 49 985)		172		83 432	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		151 105		
Total général (I + II + III)		180		223 236		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	50 537
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T V A des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

NM NB

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS 2N IMMOBILIER**Néant ☐ ***A- RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐Exercice N clos le
31/12/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210		
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	209		214	
		services *		215		218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					218
	Production immobilisée*					222	
	Subventions d'exploitation reçues					224	
	Autres produits					226	
					230	783	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	268 074
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail - mobilier : 5 208 - immobilier :)				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		775		244	
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		50			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	187 744
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	80 330
Produits financiers (III)				280			
Charges financières (V)						294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI) {				dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		
				dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	18 393
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	61 131
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2			312	61 131	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	19 693	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opcs-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	4 847	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite			641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	85 029
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
Déficits antérieurs reportables *							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	85 029

NM NB

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 2N IMMOBILIER		Néant ☐ *					
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	25 000	412		414		416	25 000		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements aménagements divers	450	50 543	452		454		456	50 543		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	7 217	472		474		476	7 217		
Immobilisations financières		480	1 000	482		484		486	1 000		
TOTAL		490	83 760	492		494		496	83 760		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	7 023	542	6 184	544		546	13 207		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	2 533	562	2 074	564		566	4 607		
TOTAL		570	9 557	572	8 258	574		576	17 815		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL		596			585	597		599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

NM NB

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2N IMMOBILIER

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat et outillage	730		735	
Inst. générales agencement amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	53 566
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	17 831
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD

NB NM

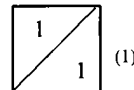
Désignation de l'entreprise : SAS 2N IMMOBILIER		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	3
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	267 291
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	525
TOTAL 1		106	267 816
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	48
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	210
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	258
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	7 762
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	97 419
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	399
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	16 576
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	122 156
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137 145 918
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF) Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	145 918
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	267 816
Effectifs au sens de la CVAE *		023	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 9
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés"

NB

NM



Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

SIREN

8 3 1 0 0 3 7 0 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 2N IMMOBILIER

ADRESSE (voie)

2 rue Arthur RIMBAUD

CODE POSTAL

31240

VILLE

SAINT-JEAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique BRESSOLLES Prénom(s) Nathalie
Nom marital BRESSOLLES % de détention 45,0000 Nb de parts ou actions 4 500,00
Naissance : Date 01/10/1976 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays France
Adresse : N° 8 Voie allée de la Bourdette
Code Postal 31380 Commune MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE Pays France

Titre (2) M Nom patronymique MALBEAUX Prénom(s) Nicolas
Nom marital MALBEAUX % de détention 55,0000 Nb de parts ou actions 5 500,00
Naissance : Date 12/03/1981 N° Département 67 Commune STRASBOURG Pays France
Adresse : N° 8 Voie allée de la Bourdette
Code Postal 31380 Commune MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme
[Signature]

Certifié conforme
[Signature]

NB NM

SAS 2N IMMOBILIER

SAS au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 2 rue Arthur RIMBAUD
31240 SAINT-JEAN
RCS n°831003702- RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL

Le 06 août 2002, les actionnaires de la société SAS 2N IMMOBILIER se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 2 rue Arthur RIMBAUD
31240 SAINT-JEAN à 14 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par MALBEAUX Nicolas

La Présidence de l'assemblée constate que :

Soit au total actionnaire(s) présent(s), totalisant Actions sur les 10000 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2019.
- Affectation du résultat.
- Renouvellement des fonctions de la Présidence.
- Fixation de la rémunération des dirigeants.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

NM NB

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2019

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 61 130,89 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 61 130,89 Euros formant un résultat affectable de 61 130,89 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la distribution d'un dividende global de 60 000,00 Euros, soit 6,00 Euros par Actions. Ce dividende sera payé au siège social à partir du 7/08/2020
- Au report à nouveau pour 1 130,89 Euros;

Sur ce dividende, et pour les actionnaires personnes physiques, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,80% pour tous les actionnaires qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2001. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des actionnaires concernés.

Les droits bruts de chaque actionnaire avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Madame BRESSOLLES Nathalie : 37 260 € (45 000,00 € - 7 740 € de prélèvements sociaux)
- Monsieur MALBEAUX Nicolas : 12 420 € (15 000,00 € - 2 580 € de prélèvement sociaux)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale

NM NB

prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2018 : 27 057,60 €
- Clôture au 31/12/2017 : NEANT
- Clôture au 31/12/2016 : NEANT

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Renouvellement des fonctions de la Présidence

La Présidence assurée par Mr Malbeaux est renouvelée pour l'année suivante

Résolution N° 4 - Fixation de la rémunération des dirigeants

L'Assemblée Générale décide que le président ne percevra aucune rémunération pour l'exercice 2020.

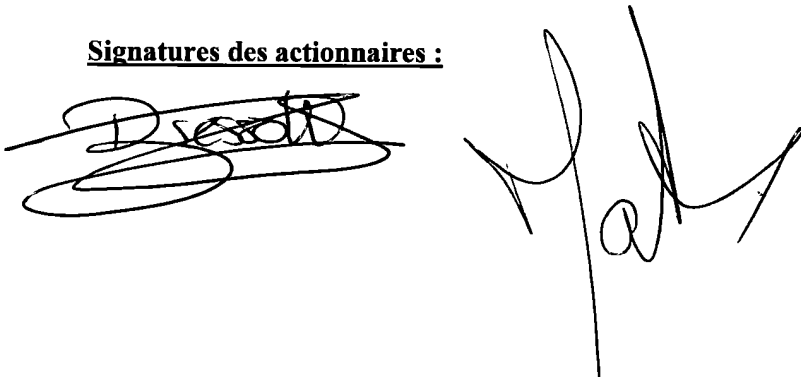
Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 15 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à SAINT-JEAN,
Le 06/08/2002.

Signatures des actionnaires :

Two handwritten signatures are present. The one on the left is a cursive signature, possibly reading 'D. Sessot'. The one on the right is a stylized signature, possibly reading 'Malbeaux'.

NM NB

SAS 2N IMMOBILIER

SAS au capital de 10 000,00 euros

Siège social : 2 rue Arthur RIMBAUD

31240 SAINT-JEAN

RCS n°831003702- RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 06 AOÛT 2002, PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 61 130,89 Euros formant un résultat affectable de 61 130,89 Euros, il est proposé de procéder à l'affectation suivante :

- A la distribution d'un dividende global de 60 000,00 Euros, soit 6,00 Euros par action. Ce dividende devrait être payé au siège social à partir du ;
- Au report à nouveau pour 1 130,89 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

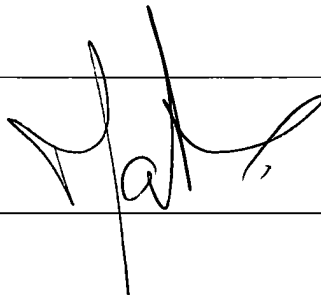
- Clôture au 31/12/2018 : 27 057,60€
- Clôture au 31/12/2017 : NEANT
- Clôture au 31/12/2016 : NEANT

Les droits bruts de chaque actionnaire avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Madame BRESSOLLES Nathalie : 37 260,00 Euros.
- Monsieur MALBEAUX Nicolas : 12 420.00 Euros.

Monsieur MALBEAUX Nicolas



NM NB

SAS 2N IMMOBILIER

SAS au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 2 rue Arthur RIMBAUD
31240 SAINT-JEAN
RCS n°831003702- RCS TOULOUSE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 06/08/2002

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2019

L'assemblée générale, approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 61 130,89 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 61 130,89 Euros formant un résultat affectable de 61 130,89 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la distribution d'un dividende global de 60 000,00 Euros, soit 6,00 Euros par action. Ce dividende sera payé au siège social à partir du 06 08
- Au report à nouveau pour 1 130,89 Euros;

Sur ce dividende, et pour les actionnaires personnes physiques, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,80% pour tous les actionnaires qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2001. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des actionnaires

NM NB

concernés.

Les droits bruts de chaque actionnaire avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Madame BRESSOLLES Nathalie : 37 260 Euros.
- Monsieur MALBEAUX Nicolas : 12 420 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours des trois précédents exercices.

Résolution N° 3 - Renouvellement des fonctions de la Présidence

La Présidence assurée par Mr Malbeaux est renouvelée pour l'année suivante

Résolution N° 4 - Fixation de la rémunération des dirigeants

L'Assemblée Générale décide que le président ne percevra aucune rémunération pour l'exercice 2020

Fait à

Saint Jean

Le

07/08/2020

La Présidence de séance



NM NB